

2010-08-19 : Procès-verbal d'une séance extraordinaire, tenue au lieu des sessions, le lundi 19 août 2010 à 19 h. Tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à cette séance, soit M^{me} la mairesse Marie Désilets et M^{me} la conseillère Liette Desfossés ainsi que MM les conseillers Patrice Pinard, Simon Boucher, Léo Benoit et *David Aucoin. La conseillère Francine L. Champagne est absente.

M^{me} Marie Désilets préside la séance et procède à son ouverture à 19 h. Marlène Langlois, directrice générale, agit à titre de secrétaire.

Lecture est faite de l'avis de convocation par la secrétaire-trésorière qui certifie que la conseillère absente, M^{me} Francine L. Champagne, a été convoquée légalement mais que celle-ci ne pouvait assister à la séance se trouvant actuellement à l'extérieur de la municipalité.

DÉCISIONS

Les divers scénarios sur la durée de l'emprunt visé par le règlement n° 98 sont présentés aux membres du Conseil pour fins de discussion. Durant ces délibérations, le conseiller *David Aucoin doit quitter la séance et indique que l'option de 15 ans est celle qu'il retient. Il ne participera pas aux autres décisions de cette séance.

Après avoir envisagé tous les scénarios, tous les élus présents optent pour une durée de 10 ans.

On passe ensuite à la lecture du règlement n° 98 qui est libellé en fonction d'un emprunt d'une durée de 10 ans.

10-0811 : **Adoption du règlement d'emprunt n° 98**

Le conseiller Léo Benoit, appuyé du conseiller Simon Boucher, propose que le règlement numéro 98 décrétant des travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout domestique et de réfection complète de la chaussée et des trottoirs sur plusieurs rues de la municipalité et autorisant un emprunt de 902 289,44 \$ pour en payer les coûts, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0812 : **Épandage d'une deuxième application d'abat-poussière au besoin**

Le conseiller Simon Boucher propose qu'une deuxième application d'abat-poussière soit autorisée si la température et l'état des routes le justifient. L'inspecteur municipal est chargé d'évaluer la situation et de faire le nécessaire pour protéger de la poussière les secteurs où le besoin se fera ressentir. Le produit et le mode d'épandage sont également à la discrétion de l'inspecteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Comme il manque un élu et que les sujets de l'ordre du jour sont complétés, aucun autre item ne peut être ajouté à la présente séance.

À 20 h, la conseillère Liette Desfossés demande la levée de la séance. La séance est close.

La mairesse,

La secrétaire-trésorière,

Marie Désilets

Marlène Langlois